



**Bruxelles, le 19 avril 2016  
(OR. fr)**

**8077/16**

**TU 9**

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	7827/16 TU 8
Objet:	Relations avec la Tunisie - Adoption de la position de le l'Union Européenne en vue de la douzième session du Conseil d'Association (Luxembourg, 18 avril 2016)

---

Les délégations trouveront ci-jointe la Déclaration de l'Union européenne ainsi qu'adoptée par le Conseil, via procédure écrite, le 13 avril 2016.

**DOUZIÈME SESSION DU  
CONSEIL D'ASSOCIATION UE-TUNISIE  
(Luxembourg, le 18 avril 2016)**

**Déclaration de l'Union Européenne**

1. A l'occasion du Conseil d'Association avec la Tunisie, l'Union européenne (UE) renouvelle au peuple tunisien son engagement résolu à soutenir la transition qu'il a engagée en 2011 pour la liberté, la démocratie, la dignité et la justice sociale. L'UE réitère tout son appui pour relever les défis interconnectés auxquels la Tunisie fait face pour consolider les acquis démocratiques et mettre en œuvre la nouvelle Constitution, assurer la sécurité de tous les Tunisiens, et entreprendre les réformes pour créer des perspectives socio-économiques, particulièrement pour la jeunesse.
2. En 2015, de nombreuses visites de haut niveau ont témoigné de l'importance stratégique que l'UE et la Tunisie accordent mutuellement à leurs relations, y compris celles du Président du Conseil européen, du Président du Parlement européen, de la Haute Représentante / Vice-présidente de la Commission et de plusieurs Commissaires, à Tunis ainsi que celle du Ministre des affaires étrangères tunisien à Bruxelles, la participation exceptionnelle du Chef du gouvernement M. Habib Essid au Conseil Affaires étrangères de juillet 2015 et les quatre visites du Coordinateur européen pour la lutte contre le terrorisme. La récente visite du Commissaire en charge de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, Johannes Hahn, il y a quelques jours (6-8 avril), a encore été l'occasion d'évoquer les possibilités d'intensifier davantage ces relations.
3. L'UE demeure déterminée à renforcer son Partenariat privilégié avec la Tunisie, reflet de l'exception que représente sa transition démocratique et de l'ambition partagée d'approfondir les relations bilatérales dans tous les domaines. L'UE continuera de s'engager à cette fin à travers un dialogue politique toujours plus étroit, une assistance financière à la hauteur des enjeux, et la mobilisation de l'ensemble des instruments et des politiques sectorielles de l'UE qui peuvent contribuer à offrir aux Tunisiens, et en particulier à la jeunesse et aux femmes, des opportunités génératrices d'emploi, de progrès social, et de rapprochement entre nos peuples.

## Pour un renforcement du Partenariat privilégié

4. La revue par l'UE de sa Politique européenne de voisinage (PEV), sur laquelle une Communication conjointe a été adoptée le 18 novembre 2015, fournit le cadre propice au renforcement du Partenariat privilégié UE-Tunisie. L'UE se réjouit de la participation constructive de la Tunisie à la consultation qui a précédé l'adoption de la Communication. Elle se propose d'entamer à présent avec les autorités tunisiennes une discussion approfondie sur la nature et l'orientation futures du Partenariat privilégié, sur la base de la Communication et en particulier du principe de différenciation. La révision de la PEV devrait ainsi permettre de confirmer l'ambition globale et multisectorielle consacrée par le "Plan d'Action mettant en œuvre le Partenariat privilégié (2013-2017)" tout en renforçant encore la coopération sur certaines thématiques qui sont au cœur des enjeux actuels, y compris la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme, la sécurité et la lutte contre le terrorisme, le développement socio-économique inclusif et durable, l'appui à la jeunesse et à la mobilité des jeunes, et la migration.
5. L'UE salue le rôle fondamental joué par la société civile tunisienne dans les réalisations de la transition, et félicite en particulier les membres du Quartet du Dialogue national, lauréats du Prix Nobel de la Paix 2015. Au-delà du soutien en financements et en expertise qu'elle leur apporte, l'UE demeure convaincue de la nécessité d'impliquer étroitement les organisations de la société civile - y compris les partenaires sociaux - dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle des politiques publiques. Au regard des orientations stratégiques que certains volets de nos relations peuvent impliquer pour le modèle social et économique de la Tunisie, l'UE propose d'intensifier encore le dialogue tripartite (UE, autorités, société civile) déjà en place pour l'ensemble des sous-comités thématiques.
6. L'UE se félicite également de la création de la Commission parlementaire mixte UE-Tunisie, dont la séance constitutive s'est tenue à Bruxelles le 18 février 2016, et qui représente un instrument susceptible de contribuer à rapprocher nos peuples tout en consolidant le rôle central de l'Assemblée des Représentants du Peuple dans la démocratie tunisienne.

## Consolidation démocratique

7. L'UE salue les pas importants accomplis en 2015 par la Tunisie dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, en particulier pour la création de la Cour constitutionnelle et l'adoption de la loi sur l'accès à l'information. Elle souligne l'importance de la création de l'ensemble des instances prévues par la Constitution, de la poursuite du processus de justice transitionnelle, et de la mise en œuvre effective des réformes, notamment dans les secteurs de la sécurité et de la justice et des droits de l'Homme qui font l'objet d'importants programmes d'appui de l'UE.
8. La mise en conformité de la législation et des pratiques avec la nouvelle Constitution, ainsi qu'avec les obligations internationales de la Tunisie en matière de droits de l'Homme et de libertés fondamentales, doit rester une priorité de la transition démocratique, et l'UE est disposée à poursuivre son appui à ce processus. Attentive aux débats publics qui animent la société tunisienne, l'UE rappelle tout particulièrement son attachement au principe de non-discrimination, y compris sur la base du genre et de l'orientation sexuelle, et à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux personnes LGBTI, notamment pour l'harmonisation du cadre légal avec la nouvelle Constitution. Elle considère également fondamental que les mesures nécessaires en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme soient prises et appliquées en pleine conformité avec les droits et libertés garantis par la Constitution – y compris les droits de la défense, la liberté d'expression, et l'interdiction de la torture – et conformément aux engagements internationaux de la Tunisie.
9. L'UE reste par ailleurs engagée à poursuivre son appui au processus électoral en Tunisie, qui constitue depuis 2011 l'une de ses priorités. Dans la perspective de l'organisation des prochaines élections municipales, elle est disposée, si les autorités tunisiennes le souhaitent, à envisager la mobilisation d'une assistance technique et à déployer une mission d'observation électorale. L'UE continuera également à appuyer les organisations de la société civile actives dans la supervision du processus électoral.

## Sécurité et lutte contre le terrorisme

10. Le terrorisme, qui a lourdement frappé la Tunisie et l'Europe en 2015 et en 2016, est une menace commune qui nécessite une réponse concertée dans le strict respect des valeurs partagées de démocratie et de respect des droits de l'Homme. L'attaque du 7 mars 2016 à Ben Gardane a confirmé l'ampleur de cette menace pour la Tunisie, en particulier dans les zones frontalières.
11. L'UE est particulièrement préoccupée par les répercussions de la crise libyenne sur la Tunisie. Elle salue les efforts de la Tunisie pour accueillir les nombreux Libyens qui ont dû quitter leur pays, et son soutien incessant à une solution politique permettant la mise en place d'un gouvernement d'union nationale à Tripoli. L'UE se tient prête à fournir une aide substantielle au gouvernement libyen, au niveau politique, économique et sécuritaire, afin qu'il puisse immédiatement affirmer son autorité et délivrer les services essentiels.
12. Au cours de l'année 2015, l'UE et la Tunisie ont accentué leur dialogue et leur coopération en matière de lutte contre le terrorisme, tant au niveau bilatéral - avec la tenue le 21 septembre à Tunis du premier Dialogue politique renforcé en la matière - que dans le cadre multilatéral du G7+4, avec l'implication de l'ensemble des services tunisiens compétents. L'UE se félicite que son programme d'appui à la Réforme du secteur de la sécurité en Tunisie - qui s'attache en particulier à la restructuration des forces de sécurité, à la sécurité des frontières et aux services de renseignement - ait été officiellement lancé en novembre 2015, et appelle la Tunisie à prendre toutes les dispositions pour assurer une mise en œuvre rapide et efficace de ses activités. La lutte contre le trafic d'armes à feu reste prioritaire afin de combattre efficacement les groupes terroristes en Tunisie comme en Europe.

13. L'UE a par ailleurs mobilisé l'ensemble de ses services - le Coordinateur de l'UE pour la lutte contre le terrorisme, le SEAE, la Commission, et les agences - pour préparer des actions complémentaires qui répondent aux besoins de la Tunisie, à travers de nouveaux projets spécifiques à ce pays, le développement des projets régionaux et thématiques pertinents plaçant la Tunisie comme priorité, des liens renforcés avec les agences de l'UE (Europol, CEPOL, Eurojust, et Frontex) et la contribution du Réseau européen de sensibilisation à la radicalisation. Toutes ces actions, proposées par la Haute Représentante / Vice-présidente de la Commission au Chef du gouvernement, visent à soutenir la mise en œuvre d'une stratégie globale tunisienne de lutte contre le terrorisme et de prévention de la radicalisation conforme aux droits de l'Homme, et s'inscrivent en complémentarité avec les actions des Etats membres et des autres partenaires internationaux de la Tunisie.

### **Développement socio-économique inclusif et durable**

14. La situation socio-économique de la Tunisie, marquée par un taux de chômage élevé - surtout chez les jeunes – et un faible taux d'activité des femmes, une baisse des investissements directs étrangers, et des disparités sociales et régionales persistantes, s'est encore aggravée en 2015 avec l'impact des attentats terroristes sur le secteur du tourisme. L'UE réitère son appui aux autorités tunisiennes et aux forces économiques et sociales dans l'élaboration et la mise en œuvre de réformes et de projets ambitieux susceptibles de favoriser les investissements et la création d'emplois. Elle attend ainsi avec intérêt la présentation par la Tunisie de son plan quinquennal de développement, qui lui permettra de mieux préparer et cibler son appui. L'UE est prête à mettre davantage encore à contribution son assistance financière et son expertise en vue notamment de contribuer à promouvoir l'adéquation des systèmes de formation avec les besoins du marché du travail, à augmenter la compétitivité des petites et moyennes entreprises, à optimiser l'usage des nouvelles technologies, mais aussi à développer des politiques de promotion de l'intégrité, de la transparence et de la lutte contre la corruption, en cohérence avec l'approche décentralisée et les principes de développement durable prévus par la Constitution. Des réformes pour garantir un bon fonctionnement du marché du travail et le climat des affaires sont des priorités, de même que le rapprochement progressif de la législation tunisienne avec l'acquis communautaire.

15. Dans cette perspective, l'UE se réjouit vivement du lancement, en octobre 2015 en présence de la Commissaire européenne au Commerce, des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) avec la Tunisie, dont un nouveau cycle de négociations se tient cette semaine à Tunis. Cet accord, dont l'objectif est l'intégration progressive de l'économie tunisienne avec le marché intérieur de l'UE, est conçu selon une approche asymétrique visant à en faire une composante essentielle de l'appui à la diversification économique du pays et à son développement socio-économique. L'UE souhaite assurer un grand niveau de transparence dans ce processus, et encourage en particulier l'Assemblée des Représentants du Peuple et la société civile à y participer pleinement afin que l'accord soutienne le modèle économique choisi par la Tunisie, selon les modalités et le rythme adaptés à son économie, et constitue un réel progrès pour l'ensemble des Tunisiens, notamment en contribuant à la réduction des inégalités. L'UE réitère son engagement à accompagner la Tunisie dans le processus de négociation et dans la mise en œuvre du futur accord à travers son assistance technique et financière. Elle reconnaît également la nécessité, pour qu'un tel accord puisse offrir son plein potentiel, de l'octroi de facilités pour la mobilité, entre autres, des prestataires de services tunisiens dans l'UE.
16. Dans un effort significatif qui illustre son engagement à soutenir la Tunisie et son économie dans de multiples domaines, l'UE a décidé une hausse exceptionnelle et pour deux ans du contingent d'huile d'olive tunisienne exempté de droits de douane.
17. L'UE se félicite par ailleurs de l'intention affirmée par les autorités tunisiennes d'accélérer les négociations dans le secteur du transport aérien, en vue notamment de l'accord euro-méditerranéen sur les services aériens. Elle rappelle à cet égard les bénéfices économiques indéniables engendrés par exemple au Maroc par la conclusion d'un tel accord.
18. L'UE réitère également sa disposition à intensifier les discussions dans la perspective d'un accord sur l'évaluation, la conformité et l'acceptation des produits industriels (ACAA), qui permettrait d'offrir un accès plus facile aux marchés respectifs dans les secteurs prioritaires choisis par la Tunisie.

19. L'UE salue les engagements ambitieux de la Tunisie à l'occasion de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, qui confirment le choix de la Tunisie en faveur de l'économie verte et du développement durable, en cohérence avec la Constitution. Elle encourage la Tunisie à mettre en œuvre sa contribution nationale (INDC) et sa stratégie nationale du climat en profitant pleinement de la coopération euro-méditerranéenne en la matière. Elle exprime également son souhait d'approfondir sa coopération avec la Tunisie en matière énergétique et en particulier afin de développer le secteur des énergies renouvelables.
20. L'UE encourage la Tunisie à mettre en place l'instance constitutionnelle du développement durable et des droits des générations futures prévue par la Constitution. Rappelant les recommandations utiles de son assistance, l'UE invite la Tunisie à adopter le Code de l'Environnement et à développer des stratégies sectorielles pour la protection de l'environnement, sur la base de la nouvelle stratégie nationale de développement durable et en veillant à impliquer la société civile.

### **Migration**

21. En matière de migration, l'UE salue la participation constructive de la Tunisie au Sommet de la Valette des 11-12 novembre 2015. L'UE invite la Tunisie à adopter un cadre juridique conforme aux standards internationaux garantissant la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés, ainsi que les droits de tous les migrants, en impliquant étroitement la société civile et en profitant de son programme d'assistance actuellement en cours. L'UE est disposée à accroître son assistance technique et financière à la Tunisie en la matière, en particulier à travers le fonds fiduciaire nouvellement créé, et appelle la Tunisie à présenter des initiatives susceptibles d'être financées par ce fonds.
22. L'UE rappelle par ailleurs sa disponibilité et son souhait d'organiser une réunion du comité mixte de suivi du Partenariat pour la Mobilité, ainsi qu'à entamer les négociations sur des accords de facilitation d'octroi de visas et de réadmission dans l'intérêt mutuel. L'UE souligne également la nécessité de progresser dans la prévention et la lutte contre l'immigration irrégulière et de renforcer la coopération pratique dans le domaine du retour et de la réadmission ; à cet égard, elle réaffirme sa disponibilité à fournir une assistance à la Tunisie en la matière.

## **Pour une intensification des échanges humains**

23. L'UE se réjouit de l'association de la Tunisie au Programme-cadre de recherche Horizon 2020, qui offre des opportunités importantes aux chercheurs tunisiens et doit permettre d'intensifier encore la coopération entre Tunisiens et Européens dans le domaine de la recherche. Elle appelle de ses vœux une participation active de la Tunisie à ce programme, afin que soit pleinement exploité le potentiel de cette association, et se tient prête à accompagner les efforts tunisiens en ce sens. L'UE confirme également sa volonté de poursuivre et renforcer la coopération scientifique dans le contexte régional, notamment en appuyant l'initiative "PRIMA" qui vise à relancer le Partenariat pour la Recherche et l'Innovation en Méditerranée.
24. L'UE encourage les autorités et acteurs tunisiens à faire plein usage du programme Erasmus+ dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, et prépare à cet effet une action importante, qui permettra de renforcer de manière significative la possibilité pour les étudiants et chercheurs tunisiens de bénéficier de ce programme d'échange dans l'UE.

## **Des ressources financières en appui au Partenariat privilégié**

25. Depuis 2011, l'UE a plus que doublé le montant de sa coopération financière (dons) allouée à la Tunisie, qui a bénéficié d'environ un milliard d'euros de subventions, pour l'essentiel dans le cadre de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). La Tunisie est le premier bénéficiaire, dans le voisinage sud, du Programme "*Umbrella*" qui reconnaît les progrès en matière de démocratie et de droits de l'Homme.
26. Les grands axes de l'assistance actuelle de l'UE sont les suivants : 1) Réformes socioéconomiques pour la croissance inclusive, la compétitivité et l'intégration ; 2) Consolidation des éléments constitutifs de la démocratie ; 3) Développement régional et local durable.
27. Ces subventions se doublent d'une assistance macro-financière (prêts) de 300 millions d'euros, à laquelle l'UE envisage à présent d'ajouter un deuxième programme de 500 millions d'euros. Depuis 2011, la Tunisie a aussi bénéficié d'environ 1,5 milliards d'euros de prêts dans les infrastructures économiques et sociales, le soutien des PME, la microfinance et à travers des fonds d'investissement ('venture capital').

28. Malgré l'importance de son aide à la Tunisie, l'UE est consciente de la nécessité pour l'ensemble des partenaires internationaux d'accroître encore leur soutien et de le rendre plus efficace et visible dans la période cruciale que connaît le pays. L'UE et ses Etats membres s'engagent à redoubler d'efforts pour identifier toutes les opportunités d'assistance supplémentaire, à travers des financements spécifiques ou des mesures exceptionnelles de soutien, en coordination avec les autres partenaires internationaux de la Tunisie. Ils rappellent à cet égard la nécessité d'améliorer les taux d'absorption des aides internationales déjà engagées.
29. Dans ce contexte, en particulier au regard de l'urgence posée par la situation socio-économique et sécuritaire, l'UE et ses Etats membres explorent la possibilité d'utiliser d'autres modalités, afin d'accroître et d'optimiser l'assistance financière à la Tunisie.
30. L'UE entend soutenir les orientations stratégiques définies par la Tunisie, dans une perspective de long terme mais aussi, lorsque c'est possible, à travers des initiatives pilotes démontrant des effets rapides et visibles pour les citoyens. Elle salue la remise de la note d'orientation du gouvernement en vue de son programme de développement, et encourage la Tunisie à formuler rapidement des priorités appuyées par des stratégies sectorielles susceptibles de recueillir un appui structuré des partenaires internationaux.
-